



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 27 Septembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique
QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric
LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie
SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSEN
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etait absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ

20 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A – RESPONSABLE DU SERVICE PATRIMOINE BATI ET ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité
ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Direction des Services Techniques – Service Patrimoine bâti et éclairage public :

Afin de pourvoir au poste de responsable du service patrimoine bâti et éclairage public il est nécessaire de prévoir la création d'un poste d'Ingénieur, catégorie A à temps complet, dans le cadre d'un recrutement à compter du 8 novembre 2021.

Missions :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti et d'éclairage public,
- Montage, planification, coordination d'études et d'opérations de construction, d'entretien des bâtiments et de l'éclairage public,
- Elaboration et mise en œuvre des procédures de gestion des ERP publics,
- Maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité,
- Conseil et assistance aux élus,
- Veille prospective sectorielle,
- Supervision de projets et représentation du maître d'ouvrage,
- Contrôle des règles de sécurité dans les bâtiments et mise en œuvre de travaux et procédures adaptés,
- Préparation des budgets d'investissement et de fonctionnement,
- Supervision de la rédaction de marchés publics de travaux, d'études techniques diverses,
- Evaluation et contrôle de la qualité des services rendus,
- Management opérationnel du service,
- Animation et pilotage des équipes.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées et des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

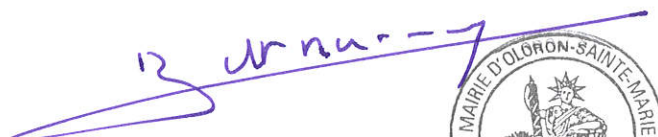
Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création du poste d'Ingénieur à temps complet à compter du 8 novembre 2021 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions de responsable du service patrimoine bâti et éclairage public sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 3 ans à compter du 8 novembre 2021,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 Septembre 2021.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 30/09/2021





Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 064-216404228-20210927-DEL_27_9_21_20-DE